



SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'études urbaine et technique dans le cadre de l'extension
de la zone d'activités économiques « Sud Landes »
à Oeyregave et Hastings**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études conclu le 5 mai 2022 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études préalables à l'extension de la zone d'activités économiques « Sud Landes » à Oeyregave et Hastings,

VU la proposition de la SATEL en date du 18 septembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** Groupement ATELIER VALERY BRANDELA (mandataire) / VERDI INGENIERIE SUD-OUEST dont le siège est situé 26 rue Anatole France - TALENCE (33400)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'études urbaine et technique
 - **Montant HT :** 29 011,12 €
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 SEP. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON